

**DEPARTEMENT
du HAUT-RHIN**

ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH

Membres du Conseil nommés : 29.
Membres du Conseil encore
en fonction : 29.



**EXTRAIT du Procès-Verbal des décisions du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ALTKIRCH
Séance du Lundi 24 mars 2025 à 19 heures 00
à l'Hôtel de Ville.**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ALTKIRCH s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale en date du 10 mars deux mille vingt-cinq, affichée en Mairie le 10 mars 2025.

Etaient présents à l'ouverture de la séance, sous la Présidence de M. Nicolas JANDER, Maire,

**Les membres du Conseil Municipal,
Présents : 020.**

Monsieur Nicolas JANDER, Maire, Monsieur Bertrand AITA, Adjoint, Madame Claudine CHIAVUS, Adjointe, Monsieur Fabien ITTY, Adjoint, Monsieur Bernard BUBENDORF, Adjoint, Madame Marielle THOMANN, Adjointe, Monsieur Emile-Jean WYBRECHT, Adjoint, Monsieur Philippe DEPIERRE, Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Bertrand SCHORR, Conseiller Municipal Délégué, Madame Jocelyne WILLME, Monsieur Bernard HEILIGENSTEIN, Madame Véronique BAUR, Madame Virginie EILER, Monsieur Jean-Michel HELL, Madame Isabelle PI, Monsieur Didier LEMAIRE, Monsieur Fabrice ROBARDEY, Conseiller Municipal Délégué, Madame Laurence BIHR, Madame Delphine FELLMANN, Conseillère Municipale Déléguée, et Monsieur Claude GRIENENBERGER.

Excusés : 09 dont 07 procurations.

Madame Estelle MIRANDA-SIEVERT, Première Adjointe, ayant donné procuration à Madame Marielle THOMANN, Adjointe, Madame Nathalie SINGHOFF, Adjointe, ayant donné procuration à Monsieur Fabien ITTY, Adjoint, Monsieur Gérard BURGUN, Conseiller Municipal Délégué, ayant donné procuration à Monsieur Philippe DEPIERRE, Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Franco GIANNANDREA, ayant donné procuration à Monsieur Nicolas JANDER, Maire, Madame Sonia STEIN, ayant donné procuration à Madame Claudine CHIAVUS, Adjointe, Monsieur Halil KOCADURDU, Madame Gaëlle ZIMMERMANN, ayant donné procuration à Monsieur Bertrand SCHORR, Conseiller Municipal Délégué, Madame Nathalie DE SOUSA PEREIRA, Madame Sonia ENDERLEN, ayant donné procuration à Madame Virginie EILER.

Participant :

Mme Véronique AUFDERBRUCK-COZETTE, Directrice Générale des Services, et Mme Valérie PEREIRA, Responsable Administrative et Financière. Presse : DNA, l'Alsace.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation du Secrétaire de séance.
- II. Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 février 2025.
- III. Présentation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).
- IV. Décisions du Maire dans le cadre de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- V. Finances.
 - 1) Approbation des Subventions au profit des Associations.
 - 2) Approbation de la Subvention au profit du CCAS.
 - 3) Vote des taux d'imposition 2025.
 - 4) Création d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement.
 - 5) Approbation du Budget Primitif 2025.
 - 6) Approbation d'un contrat de partenariat pour le prêt de gobelets réutilisables et création d'un tarif.
- VI. Projets / Partenariats.
 - 1) Approbation de contrats de location : Mise à disposition, à titre gratuit, de la Halle au Blé:
 - 1.1) Association d'Hospitalisation à Domicile du Sud-Alsace (HADSA), Monsieur Gaëtan DUREAU, Directeur, pour l'organisation d'une réunion des professionnels de santé libéraux.
 - 1.2) Association "Croix-Rouge Française", Madame Hélène HITTER, Présidente, pour l'organisation de l'Assemblée Générale.
 - 1.3) Association "Sundgo Pro", Monsieur Charles-Alban BAUMGARTNER, Président, pour l'organisation du Salon des Métiers.
 - 1.4) Collège L. HERR, Monsieur Marc PLAWINSKI, Principal, pour l'organisation d'un spectacle de la chorale du Collège.
 - 2) Demande d'agrément de nouveaux permissionnaires de chasse – Lot de chasse n° 02.
- VII. Communication.

Monsieur le Maire présente, au nom de l'ensemble des élus de la Ville d'ALTKIRCH, ses sincères condoléances :

- aux membres de la famille de Monsieur Michel GABIER, Agent retraité, Responsable du Service des Sports, Trésorier de l'OMS,
- aux membres de la famille de Madame Francine GINTZ, Ancienne Conseillère Municipale de 2008 à 2014.

Monsieur le Maire aborde ensuite la séance par ses propos liminaires :
"Mes chers Collègues,

Aujourd'hui, nous avons un ordre du jour, un grand moment, puisque nous allons installer officiellement le Conseil Municipal des Jeunes. Donc tout à l'heure, dès que j'aurai terminé mes

propos introductifs, on laissera la parole à Delphine et Véronique, mais surtout aux jeunes qui ont été élus par les élèves de l'école, pour les représenter. C'est important pour nous d'avoir la vision de la Ville d'Altkirch par des jeunes. Savoir comment ils se projettent dans l'avenir, ce qu'ils souhaiteraient qu'on réalise ou pas, que ce soit à l'école ou en dehors de l'école. Donc c'est intéressant d'avoir des retours de nos jeunes.

Une fois que le Conseil Municipal des Jeunes aura été installé et présenté, vous pourrez partir, parce que ce soir, on a une séance un petit peu particulière, puisque cette séance est consacrée au Budget de la Ville. C'est un peu rébarbatif mais néanmoins, c'est important parce que c'est grâce à ce Budget qu'une Ville comme Altkirch peut fonctionner tout au long de l'année et offrir à ses habitants un certain nombre de services, comme à l'école, comme dans les clubs de sport et les associations culturelles. Eh bien, c'est le Budget de la Ville qui permet de financer ces associations.

Et je tenais à vous faire remarquer que dans ce Budget, et c'est le premier point fort de ce Budget, nous avons des subventions aux associations pour plus de 140 950,- €, c'est beaucoup d'argent pour plus de 44 associations (28 associations sportives et 16 associations culturelles ou autres). Sans compter des subventions qui sont versées non pas directement par la Ville, mais par le Centre Communal d'Action Sociale.

Le deuxième point fort du Budget, ce sont les taux d'imposition, et je vous proposerai de ne pas augmenter les taux d'imposition. Je vous proposerai de les maintenir à leur niveau, ce qui est le cas depuis plus de 10 ans. On a même réussi à baisser le taux d'imposition de la taxe foncière en 2018. Il y a assez peu de villes dans notre situation qui peuvent se targuer d'avoir des taux d'imposition inchangés depuis plus de 10 ans, et même en baisse.

Le troisième point fort de ce Budget, ce sera également une dette qui est en diminution. Malgré les importants investissements réalisés au fil des années, nous avons réussi, à la fois en faisant beaucoup d'efforts sur la diminution des frais de fonctionnement depuis des années, à avoir un taux d'autofinancement intéressant, en mobilisant aussi toutes les aides que l'on peut avoir par d'autres Organismes comme la Région, l'État, la Collectivité Européenne d'Alsace et tous les autres organismes qui peuvent nous aider.

Donc un beau travail réalisé conjointement par les élus, et par les services.

Et puis pour terminer les lignes forces de ce Budget, nous aurons évidemment l'école des Tuileries. Cette année, ce sera la fin des travaux. Heureusement, il était temps. On y a consacré plus de 4 000 000,- euros.

On a également dans ce Budget, la mise en place de la vidéoprotection. Je crois que c'est quelque chose qui est attendu par les habitants de la Ville, notamment avec l'arrivée des beaux jours et le retour peut-être de telle ou telle incivilité, que nous sommes avec la Police Municipale déterminés à combattre.

On pensera également à rénover notre Fontaine de la Vierge, Place de la République, et sont inscrits également dans ce Budget les premiers éléments de la rénovation du Musée Sundgauvien. On fera cela sur plusieurs années, comme je l'ai déjà dit, mais on a déjà une ligne budgétaire pour la rénovation du Musée et la Maison Gilardoni.

Voilà pour le propos introductif, je propose à Madame Delphine FELLMANN, Conseillère Municipale Déléguée, de bien vouloir présenter nos petits conseillers municipaux des jeunes."

POINT 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur Bertrand AITA, Adjoint, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2025.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 3. PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ).

Madame Delphine FELLMANN, Conseillère Municipale Déléguée, procède à l'appel du Conseil Municipal des Jeunes. Léana, Rodem, Maïlatifa, Louise, Téo, Gérard et Kathleen sont présents.

Madame Delphine FELLMANN est ravie d'installer officiellement, ce soir, ce Conseil Municipal des Jeunes. Ils ont donc été élus en novembre pour une durée de 2 ans et se réunissent une fois par mois environ, le mercredi.

Elle précise qu'ils ont déjà beaucoup travaillé, car ils ont beaucoup d'idées. Ils vont maintenant faire le tri des idées et puis continuer comme ça et travailler pendant 2 ans.

Mme Delphine FELLMANN propose aux enfants de se présenter.

- Louise :

"Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appelle Louise, j'ai 10 ans, je suis en CM2 Bilingue et l'idée que j'aimerais vous présenter, c'est la journée de la tolérance. Par exemple, j'ai des origines italiennes, mon copain en France est originaire de Côte d'Ivoire, ma copine Célia vient de Roumanie et ma copine Alicia vient de Turquie. Ça pourrait être bien de faire découvrir notre culture d'origine pour mieux se connaître, pour mieux se comprendre et se respecter."

Monsieur le Maire répond :

"Alors le niveau est placé assez haut. Bravo Louise, c'est exactement comme ça qu'on a envie de travailler ensemble. Les jeunes que vous représentez ont tous les mêmes droits, et on ne doit pas faire de différence entre ses opinions, ses croyances religieuses, sa couleur de peau et son origine sociale.

Bravo pour cette réflexion et je pense qu'il faudra qu'on intègre cette journée de la tolérance, à voir sous quelle forme, en lien avec les professeurs de l'école."

- Rodem :

"Bonjour,

Je m'appelle Rodem et je suis en CM1 Monolingue. J'aimerais mettre un nid d'oiseau au parc, 2 rue des Étangs."

Monsieur le Maire répond :

"Là je vais te dire quelque chose, on a quelqu'un qui s'occupe plus spécialement de tout ce qui s'appelle l'Environnement, et c'est important d'avoir ce genre de préoccupation, et il s'appelle

Émile Jean WYBRECHT. Tu ne peux pas savoir comme cela lui fait plaisir, et je le laisse te répondre.”

Monsieur Emile-Jean WYBRECHT précise que cela est tout à fait possible et que cela s'appelle un nichoir. Déjà 12 nichoirs sont installés en Ville et cela marche très bien. C'est une très bonne idée. Il précise également qu'il viendra voir cela sur place.

Madame Isabelle PI, Conseillère Municipale tient à préciser aux enfants que le précédent Conseil Municipal des Enfants (à l'époque) a également placés 12 nichoirs au parcours Vita.”

- Léana :

“Bonjour,

Je m'appelle Léana et j'ai 11 ans et je suis en classe de CM2 Bilingue. Voici l'idée que je vais vous présenter : organiser des festivals où les jeunes talents peuvent se produire sur scène.

Monsieur le Maire répond que c'est également une bonne idée. Et demande à Léana, dans quelle discipline ces talents ?

Léana répond qu'elle penserait à plusieurs catégories : des chants, des danseurs, des musiciens etc...

Madame Delphine FELLMANN précise qu'un festival avait été organisé par la MJC. Mais que très peu de talent, il avait participé. Elle propose d'essayer de remettre cela en place cette année et faire un peu plus de publicité.”

- Maïlatifa :

“Bonjour,

Je m'appelle Maïlatifa, j'ai 10 ans et j'habite Altkirch. J'aimerais mettre des sortes d'arrêts de bus surtout pour aller à l'école Les Tuileries.

Monsieur le Maire répond :

“Il faut voir à quels endroits c'est réalisable, parce que c'est compliqué de mettre en place un arrêt à l'école. Pourquoi tu marches beaucoup ?”

Maïlatifa répond par la négative et explique que c'est une de ses amies qui lui a demandé d'en parler”.

- Gérard :

“Bonjour,

Je m'appelle Gérard, j'ai 9 ans et j'habite Altkirch. Moi je voulais juste me présenter.”

Monsieur le Maire répond :

“Bonjour Gérard. Nous avons aussi un Gérard dans notre équipe, dommage qu'il ne soit pas là.”

- Théo :

“Bonjour,

Je m'appelle Théo, j'ai 9 ans et je suis en CM1 Bilingue et mon idée c'est de mettre des robots nettoyeurs et d'installer beaucoup de balançoires dans les parcs. Plus il y aura d'enfants qui jouent, plus les robots pourront être rechargés grâce à l'électricité.”

Monsieur le Maire répond ;

“Cela plairait également à Emile-Jean WYBRECHT. Vous la jeunesse, vous êtes la génération qui allait connaître la robotique, l’intelligence artificielle, c’est-à-dire les machines qui peuvent faire des choses qui n’ont pas d’intérêt et qui sont répétitives à la place des humains.

Et c’est vrai que moi, j’ai aussi demandé à nos services d’utiliser tout ce qui peut être intelligence artificielle pour gagner du temps.

En face des habitants, il est important d’avoir un humain, parce que lorsque l’on a un problème, on veut parler à une personne et non pas à une machine. Et nettoyer est une bonne idée, parce qu’en plus on a du travail dans ce domaine-là. Les habitants ne sont pas tous exemplaires en matière de propreté, notamment les personnes qui ont des chiens, donc ce serait une bonne idée de mettre des robots nettoyeur, pourquoi pas.”

- Kathleen :

“Bonjour,

Je m’appelle Kathleen, j’ai 10 ans et je suis en CM1 Monologue. Je voulais juste me présenter.”

Monsieur le Maire conclut :

“Bravo à toutes et à tous.

Vous avez tous de bonnes idées et on fera en sorte que vous puissiez en réaliser certaines. En tout cas, une chose est sûre, c’est que la relève est assurée.”

Monsieur Didier LEMAIRE, Député et Conseiller Municipal, demande la parole, et remercie Monsieur le Maire de la lui donner.

“En tous les cas, moi, je suis admiratif parce que à 10 ans, 11 ans, 12 ans, je ne suis pas sûr que j’aurais osé faire cet exercice, de pouvoir parler devant autant de monde. J’ai relevé quelques éléments, quelques idées et ça parlait de tolérance, de bien vivre ensemble, d’environnement, de culture, de talent, de circulation donc de sécurité, d’environnement, de propreté, bref des jeunes citoyens en herbe.

En tous les cas, je crois que c’est plutôt prometteur et cette jeunesse est plutôt admirable, et je crois qu’on peut s’en inspirer. Je crois, que nous pouvons les applaudir pour leur courage.”

POINT 4. DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE L’ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Monsieur le Maire informe l’Assemblée des décisions prises suivantes :

Décision n°	Objet
2025	
	Service des Sports
04	Délégation de louage de chose : La Palestre – CMDP, à l’occasion d’une Assemblée Générale, pour un montant de 4.500,- € TTC.
	Assurance
05	Acceptation d’une indemnité émanant de la Compagnie d’Assurance GROUPAMA - Indemnité “Dommages aux biens et risques annexes” - Dégradation d’un candélabre suite à un choc de véhicule (sortie de route),

	Zone Industrielle Nord, en date du 23/09/2024, pour un montant de 1.752,67 € TTC.
	Marchés publics
06	Contrat de Mme Anne ZIMMERMANN - Forêt Enchantée 2025 – Renouvellement du contrat d'accueil en résidences artistiques de création et de restauration de la Forêt Enchantée - Période : 01/04/2025 au 31/01/2026.
	Service Evènementiel
07	Délégation de louage de chose : La Halle au Blé - Sté HOLCIM, à l'occasion de la Cérémonie de remise de médailles, le 03/04/2025, pour un montant de 350,- € (forfait pour charges).
08	Délégation de louage de chose : La Halle au Blé - Crédit Agricole, à l'occasion de l'Assemblée Générale, le 03/03/2025, pour un montant de 1.300,- €
	Assurance
09	Acceptation d'une indemnité émanant de la Compagnie d'Assurance GROUPAMA - Indemnité "Dommages aux biens et risques annexes" - Dégradation d'un candélabre suite à un choc de véhicule (sortie de route), Zone Industrielle Nord, en date du 23/09/2024, pour un montant de 5.123,- € TTC, correspondant au remboursement de la franchise.
	Renouvellement d'adhésion
10	Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, pour l'année 2025, pour un montant de 500,- € correspondant à un effectif de la commune de moins de 20.000 habitants.
11	Renouvellement de l'adhésion à l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud-Alsace (AFUT), pour l'année 2025, pour un montant de 1.000,- €

POINT 5. FINANCES.

5.1.1 Approbation des Subventions au profit des Associations.

La liste des Associations et le montant versé sont détaillés en pièce jointe de la présente délibération.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 au chapitre 11, Article 65748.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des Associations et le montant versé aux Associations comme détaillés en pièce jointe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires,

INSCRIT les crédits au Budget Primitif 2025 au chapitre 11, Article 65748.

5.1.2 Approbation des Subventions au profit des Associations : Association des "Médailleurs Militaires – Section Altkirch".

L'Association "Les Médailleurs Militaires – Section Altkirch", dont le siège est à ALTKIRCH, a pour objet de faire reconnaître le devoir de Mémoire.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la Ville d'Altkirch, une aide financière de 600,- €.

A l'appui de cette demande en date du 01/01/2025, l'Association a adressé un dossier à Monsieur Nicolas JANDER, Maire d'Altkirch, qui comporte des informations sur l'Association, sur la réalisation de projets et leurs financements, et sur les ressources propres de l'Association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la Commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'Association " Les Médailleurs Militaires – Section Altkirch" une subvention d'un montant de 600,- € pour la mise en œuvre de son activité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 au chapitre 11, Article 65748.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 01 n'ayant pas pris part, ni à délibération, ni au vote (Monsieur BURGUN), 26 voix pour, 02 excusés (Madame DE SOUSA PEREIRA et M. KOCADURDU)

ACCORDE à l'Association "Les Médailleurs Militaires – Section Altkirch" une subvention d'un montant de 600,- € pour la mise en œuvre de son activité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires,

INSCRIT les crédits au Budget Primitif 2025 au chapitre 11, Article 65748.

5.1.3 Approbation des Subventions au profit des Associations : Association "Sundgau Badminton".

L'Association "Sundgau Badminton", dont le siège est à ALTKIRCH, a pour objet de développer son activité de Badminton.

L'Association a adressé un dossier à Monsieur Nicolas JANDER, Maire d'Altkirch, qui comporte des informations sur l'Association, sur la réalisation de projets et leurs financements, et sur les ressources propres de l'Association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la Commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'Association "Sundgau Badminton" une subvention d'un montant de 1.900,- € pour la mise en œuvre de son activité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 au chapitre 11, Article 65748.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 01 n'ayant pas pris part, ni à délibération, ni au vote (Madame FELLMANN), 26 voix pour, 02 excusés (Madame DE SOUSA PEREIRA et M. KOCADURDU)

ACCORDE à l'Association "Sundgau Badminton" une subvention d'un montant de 1.900,- € pour la mise en œuvre de son activité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires,

INSCRIT les crédits au Budget Primitif 2025 au chapitre 11, Article 65748.

5.1.4 Approbation des Subventions au profit des Associations : Association "Union Nationale des Combattants."

L'Association "Union Nationale des Combattants", dont le siège est à ALTKIRCH, a pour objet de développer son activité de Devoir de Mémoire.

Le Devoir de mémoire consiste à préserver et à transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et femmes qui ont défendu le territoire national et ses idéaux.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la Ville d'Altkirch, une aide financière de 500,- €.

A l'appui de cette demande en date du 08/01/2025, l'Association a adressé un dossier à Monsieur Nicolas JANDER, Maire d'Altkirch, qui comporte des informations sur l'Association, sur la réalisation de projets et leurs financements, et sur les ressources propres de l'Association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la Commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'Association "Union Nationale des Combattants" une subvention d'un montant de 500,- € pour la mise en œuvre de son activité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 au chapitre 11, Article 65748.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 01 n'ayant pas pris part, ni à délibération, ni au vote (Monsieur GRIENENBERGER), 26 voix pour, 02 excusés (Madame DE SOUSA PEREIRA et M. KOCADURDU)

ACCORDE à l'Association "Union Nationale des Combattants" une subvention d'un montant de 500,- € pour la mise en œuvre de son activité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires,

INSCRIT les crédits au Budget Primitif 2025 au chapitre 11, Article 65748.

5.1.5 Approbation des Subventions au profit des Associations : Association "Tennis Club Altkirch".

L'Association "Tennis Club Altkirch", dont le siège est à ALTKIRCH, a pour objet de développer son activité de Tennis.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la Ville d'Altkirch, une aide financière de 6.440,- €.

L'Association a adressé un dossier à Monsieur Nicolas JANDER, Maire d'Altkirch, qui comporte des informations sur l'Association, sur la réalisation de projets et leurs financements, et sur les ressources propres de l'Association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la Commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'Association " Tennis Club Altkirch" une subvention d'un montant de 6.440,- € pour la mise en œuvre de son activité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 au chapitre 11, Article 65748.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 01 n'ayant pas pris part, ni à délibération, ni au vote (Monsieur HELL), 26 voix pour, 02 excusés (Madame DE SOUSA PEREIRA et M. KOCADURDU)

ACCORDE à l'Association "Tennis Club Altkirch" une subvention d'un montant de 6.440,- € pour la mise en œuvre de son activité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires,

INSCRIT les crédits au Budget Primitif 2025 au chapitre 11, Article 65748.

5.1.6 Approbation des Subventions au profit des Associations : Association "Altkirch Athlé Sundgau".

L'Association "Altkirch Athlé Sundgau", dont le siège est à ALTKIRCH, a pour objet de développer son activité d'Athlétisme.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la Ville d'Altkirch, une aide financière de 5.500,- €.

L'Association a adressé un dossier à Monsieur Nicolas JANDER, Maire d'Altkirch, qui comporte des informations sur l'Association, sur la réalisation de projets et leurs financements, et sur les ressources propres de l'Association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la Commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder à l'Association " Tennis Club Altkirch" une subvention d'un montant de 5.500,- € pour la mise en œuvre de son activité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 au chapitre 11, Article 65748.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 01 n'ayant pas pris part, ni à délibération, ni au vote (Madame PI), 26 voix pour, 02 excusés (Madame DE SOUSA PEREIRA et M. KOCADURDU),

ACCORDE à l'Association "Altkirch Athlé Sundgau" une subvention d'un montant de 5.500,- € pour la mise en œuvre de son activité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires,

INSCRIT les crédits au Budget Primitif 2025 au chapitre 11, Article 65748.

5.2 Approbation de la Subvention au profit du CCAS.

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) bénéficie d'une subvention annuelle accordée par le Conseil Municipal d'un montant de 20.000,- €.

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025 dans lequel figurera cette subvention, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder le versement d'une subvention d'un montant de 20.000,- €.
- d'imputer la dépense à l'article 657363 Fonction 420.
- de voter les crédits nécessaires lors du Budget Primitif 2025.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE le versement d'une subvention d'un montant de 20.000,- €.

IMPUTE la dépense à l'article 657363 Fonction 420.

VOTE les crédits nécessaires lors du Budget Primitif 2025.

Monsieur le Maire indique que des subventions sont également attribuées par le Centre Communal d'Action Sociale.

Madame Claudine CHIAVUS, Adjointe, précise que le CCAS est exclusivement financé par la Ville d'Altkirch qui priorise les associations qui sont basées sur Altkirch, et qui œuvrent dans l'action sociale, soit dans les personnes en grandes difficultés, soit auprès des aînés dans le cadre de la santé.

Quelques chiffres de subventions déjà attribuées cette année :

Association des Donneurs de Sang : 700,00€
Le Cercle de l'Age d'Or : 1 000,00€
L'Association Mieux-Vivre à St-Morand : 8 000,00€
L'Association Mieux-Vivre son Diabète : 2 700,00€
GEM : 3 000,00€
L'Association la Farandole : 1 500,00€

5.3 Vote des taux d'imposition 2025.

Pour rappel, par délibération en date du 25/03/2024, les membres du Conseil Municipal avaient adopté les taux d'imposition pour la commune comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,74 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58,50 %.

- taxe d'habitation : (résidence secondaire)22,77 %.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux, pour l'année 2025, comme indiqués ci-dessus.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **25,74 %**.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **58,50 %**.
- taxe d'habitation : (résidence secondaire)22,77 %.

CHARGE Monsieur le Maire de

- notifier cette décision aux Services Préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

5.4 Création d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement.

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

Ils disposent également que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers (à l'exclusion des frais de personnel).

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. L'autorisation d'engagement constitue la limite supérieure du financement de la dépense définie ci-dessus.

Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme ou de l'autorisation d'engagement est une décision budgétaire, de la compétence du Conseil municipal et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel du budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget. Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

• Opérations concernées :

		CREDITS DE PAIEMENT (TTC)	
TYPE D'AP	MONTANT TTC	2025	2026
01 - Réhabilitation de la Maison Gilardoni	600 000,00 €	45 000,00 €	555 000,00 €
		CREDITS DE PAIEMENT (TTC)	
TYPE D'AP	MONTANT TTC	2025	2026
02 - Rénovation de la Fontaine de la Vierge	184 240,00 €	106 120,00 €	78 120,00 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- de l'autoriser à engager les dépenses des opérations détaillées ci-dessus, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,
- de préciser que les crédits de paiement 2025 sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses des opérations suivantes, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes :

		CREDITS DE PAIEMENT (TTC)	
TYPE D'AP	MONTANT TTC	2025	2026
01 - Réhabilitation de la Maison Gilardoni	600 000,00 €	45 000,00 €	555 000,00 €
		CREDITS DE PAIEMENT (TTC)	
TYPE D'AP	MONTANT TTC	2025	2026
02 - Rénovation de la Fontaine de la Vierge	184 240,00 €	106 120,00 €	78 120,00 €

PRECISE que les crédits de paiement 2025 sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Monsieur Fabrice ROBARDEY, Conseiller Municipal Délégué, souhaite souligner qu'il s'agit de montants conséquents, mais qu'il faut rappeler que ce sont des opérations subventionnées. C'est le cas pour la Maison Gilardoni avec presque 200 000€ d'aides : 191 000€ de la Mission Berne, 6 000€ de la Fondation du Patrimoine de la collecte citoyenne et 2 000€ du Cercle des Mécènes du Sundgau et on espère en avoir d'autres.

5.5 Approbation du Budget Primitif 2025.

Monsieur Fabien ITTY, Adjoint en charge des Finances, présente à l'Assemblée les propositions de Budget de la commune de l'exercice 2025. .

Ce budget est en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- pour la Section de Fonctionnement avec en dépenses 9 771 306,47 € et en recettes de fonctionnement 9 771 306,47€,

Ce budget est en suréquilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- pour la Section d'Investissement, avec en dépenses 5 693 582,78 € et en recettes 5 724 954,60 €.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien ITTY, Adjoint en charge des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2025.

Monsieur Fabien ITTY, Adjoint, présente son powerpoint et explique :

1) Points forts du Budget de Fonctionnement :

- Dépenses au chapitre 11 "Charges à caractère général" :

Postes à souligner :

Augmentation significative des cotisations d'assurance avec des franchises relativement élevées, mais contrairement à d'autres collectivités, la Ville d'ALTKIRCH est assurée.

Augmentation du Compte 615231 "Entretien et réparations de voiries" porté de 134 000,00 € à 225 000,00 € pour des réaménagements autour de l'école maternelle "Saint-Morand" et l'école maternelle « Les Etangs », le marquage au sol de la rue de France, le marquage en résine de 57 passages piétons dans toute la Ville ainsi que la remise en état des avaloirs.

- Chapitre 12 : Charges du personnel :

Nous avons bien maîtrisé en 2024 les charges du personnel et cela sera encore le cas en 2025, mais la hausse du point d'indice et des cotisations retraites de la CNRACL nécessitent une augmentation de ce chapitre.

2) Points forts du Budget d'Investissement :

Recettes :

- Chapitre 10 "Dotations, fonds divers et réserves" :

Il s'agit principalement du remboursement du FCTVA (remboursement de la TVA par l'Etat) pour 860 000,00 € pour les investissements entrepris pour les travaux de réhabilitation de l'école "Les Tuileries".

- Chapitre 16 “Emprunts et dettes assimilées” :

Nous limitons le recours à l'emprunt pour un montant de 800 000€. La structure de notre dette fait que nous avons un pic de remboursements de nos emprunts sur 2024-2025-2026. Le fait de pouvoir limiter l'appel à l'emprunt à 800 000,00 € cette année, nous permet de réduire notre endettement global de 672 000,00 € à mesure que nous remboursons à hauteur de 1 472 000,00 € du capital qui correspond à une diminution de l'ensemble du capital de la dette de 6%, ce qui permet à la Ville d'Altkirch de poursuivre son désendettement.

Dépenses :

- Chapitre 16 “Emprunts et dettes assimilées” : pour un montant de 1 472 753,18 € comme évoqué ci-dessus.
- Chapitre 20 “Immobilisations incorporelles” :

Pour un montant de 307 000,00 €. Il s'agit principalement d'études à savoir :

- La toiture du CRAC,
- La Maison Gilardoni,
- Le Musée,
- Le boulevard Clémeneau,
- La fontaine de la Vierge,
- La renaturation de la cour de l'école,
- Le centre technique municipal.

- Chapitre 21 “Immobilisations corporelles” :

Pour un montant de 969 217,00 €. Il s'agit de :

- La Vidéoprotection,
- 2 véhicules pour la voirie,
- L'immeuble SCHWEITZER,
- Les Jardins Partagés,
- Plusieurs aménagements liés à l'environnement,
- L'installation d'une rampe dans le parc des remparts,
- Le reconditionnement du filtre de la piscine,
- Des travaux d'isolation phonique de bureaux.

- Chapitre 23 : “immobilisations en cours” :

Pour un montant de 1 505 735,00 €. Il s'agit de :

- La fin des travaux de l'Ecole “Les tuileries”,
- L'extension du Pôle des Tilleuls pour le CMPP,
- La rénovation de la Fontaine de la Vierge.

Le programme des dépenses d'investissement pour 2025 est le suivant :

- Poursuite des travaux de l'école “Les tuileries”,
- Mise en place de la vidéoprotection,
- Rénovation de la Fontaine de la Vierge,
- Etude et travaux de la réhabilitation de la maison Gilardoni,

- Etudes du Musée.

Madame PI, Conseillère Municipale, demande si l'ascenseur de la piscine est réparé car plusieurs personnes à mobilité réduite avaient signalé des dysfonctionnements l'année dernière ?

Madame AUFDERBRUCK-COZETTE, Directrice Générale des Services, répond que la commande est passée chez un autre prestataire, car le précédent était défaillant. La réparation sera effective pour l'ouverture prochaine de la piscine.

En ce qui concerne la vidéoprotection, Madame PI souhaite connaître comment se fera la lecture des bandes ?

Monsieur ITTY répond qu'il y aura un centre de stockage des données qui sera hébergé à la Mairie, mais la lecture des données est extrêmement encadrée. Il y aura principalement un usage de la Gendarmerie. De plus, pour protéger l'intimité de chacun, quand des caméras couvriront des zones d'habitations, ces zones seront automatiquement floutées pour qu'il ne puisse pas y avoir une intrusion dans l'intimité des riverains. Les bandes seront effacées au bout de 30 jours.

Madame PI a également une question par rapport au plan de circulation. Nous avons plusieurs réunions il y a quelques années sur la révision du plan de circulation de la Ville ; le projet est-il abandonné ?

Monsieur le Maire répond par la négative. Nous avons une belle étude d'ITHEM avec des simulations. Cependant, ce qui vient nous dire qu'il faut prendre le temps de la réflexion c'est que nous avons le projet d'un réseau de chaleur qui va impacter considérablement la voirie et du coup on ne peut pas changer en permanence les habitudes des habitants.

Il faut d'abord que ce projet arrive à son terme même si nous n'avons pas encore acté que les travaux seront réalisés. Les études de faisabilité ont été faites et nous aurons l'occasion de nous prononcer dans les prochains temps. Cela impactera forcément la voirie, et je pense qu'il faut le faire dans l'ordre. D'abord le réseau de chaleur et ensuite, nous ferons les tapis notamment l'axe Gare-Lycée, qui est dans un état plus que déplorable.

C'est pourquoi je demande aux habitants de la compréhension et de la patience, car si nous refaisons cet axe maintenant et que dans 2 ans on creuse pour mettre des tuyaux, cela ne serait pas cohérent. Il y a des choses que nous avons tout de même réalisé dans l'intervalle notamment les stationnements, et on s'est inspiré de l'étude d'ITHEM pour les parkings autour de l'église et la zone bleue. En ce qui concerne le reste, nous sommes en attente mais nous travaillons avec la Commission "Mobilités".

Monsieur LEMAIRE, Conseiller Municipal, indique être très satisfait de la mise en place de la vidéoprotection. Cela permettra de sécuriser des zones bien précises contre les tracas du quotidien, la tranquillité publique et la salubrité. Je me réjouis avec une petite remarque sur la qualité des caméras, car je sais que sur le marché il y a beaucoup de choses. Malgré tous les efforts déjà réalisés par la Commune, ces caméras permettront de sécuriser encore plus nos concitoyens car notre Ville a une forte activité en matière de manifestation.

Il y a aussi la possibilité d'acquérir des caméras mobiles, mais quoi qu'il en soit des caméras fixes ou mobiles en matière de réglementation, nous sommes tranquilles car tout cela est très

cadre et passe d'abord par la Commission Départementale qui est pilotée par le Préfet, qui donne son accord sur la lecture.

Monsieur le Maire remercie Monsieur LEMAIRE et c'est effectivement quelque chose qui me tenait à cœur également. Je veux aussi que l'on soit à la pointe de la technologie, même si on sait que cela évolue en permanence.

Un jour, on pourra peut-être faire de la vidéo verbalisation notamment pour les dépôts sauvages, où les caméras arrivent à lire les plaques d'immatriculation et pouvoir verbaliser même si on n'en est pas encore là.

Je pense qu'il faut aussi que l'on soit capable avec notre matériel d'évoluer en parallèle avec la législation, car il ne s'agit pas de faire n'importe quoi. Il en va de la liberté des uns et des autres. En tout cas, les images pourront être visionnées par les forces de l'ordre de façon à pouvoir trouver les auteurs d'infractions afin de les sanctionner. On a la chance en Alsace d'avoir le réseau fibre Rosace partout et on l'utilise pour les caméras.

Monsieur ITTY remercie le travail de fournis particulièrement précis réalisé par Madame AUFDERBRUCK-COZETTE et Madame PEREIRA, Directrice Administrative et Financière, qui, dans un délai relativement court, et beaucoup d'autres charges de travail, ont pu nous permettre de vous présenter ce budget. Je remercie également les agents du service des Finances.

Monsieur le Maire remercie Monsieur SALLES, Conseiller DGFIP, pour ses précieux conseils pour l'élaboration de ce budget. Il remercie également Monsieur ITTY pour ses explications claires dans une matière qui n'est pas limpide.

5.6 Approbation d'un contrat de partenariat pour le prêt de gobelets réutilisables et création d'un tarif.

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement durable et afin de promouvoir des comportements respectueux de l'environnement, la commune s'est dotée d'un stock de gobelets réutilisables pour les manifestations. Ils doivent permettre de réduire l'usage des gobelets plastiques jetables.

La commune veillera à les utiliser pour les divers événements qu'elle organise durant l'année sous forme de prêt aux associations, aux établissements scolaires, aux commerçants ainsi qu'aux commerçants non-sédentaires.

Pour ce faire, un contrat de mise à disposition est proposé, prévoyant les modalités de la mise à disposition.

Celle-ci se fera à titre gratuit.

Afin de responsabiliser les bénéficiaires dans la gestion de ces gobelets, il est proposé de créer un tarif, fixé à 1€ l'unité, permettant de rembourser à la commune les gobelets manquants, sales ou endommagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de partenariat pour le prêt de gobelets réutilisables aux Associations, aux Etablissements scolaires, aux Commerçants et aux Commerçants non-sédentaires, dont le projet est annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents y afférents,

APPROUVE la création d'un tarif unitaire fixé à 1€ l'unité, permettant de rembourser à la commune les gobelets manquants, sales ou endommagés.

POINT 6. PROJETS / PARTENARIATS.

6.1 Approbation de contrats de location : Mise à disposition, à titre gratuit, de la Halle au Blé :

6.1.1 Association d'Hospitalisation à Domicile du Sud-Alsace (HADSA), Monsieur Gaëtan DUREAU, Directeur, pour l'organisation d'une réunion des professionnels de santé.

Monsieur Gaëtan DUREAU, Directeur de l'Association d'Hospitalisation à Domicile du Sud-Alsace (HADSA), souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le lundi 31 mars 2025, à l'occasion d'une réunion des professionnels de santé libéraux.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, le 31 mars 2025, afin d'y organiser une réunion des professionnels de santé libéraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de location avec l'Association d'Hospitalisation à Domicile du Sud-Alsace (HADSA), pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation d'une réunion des professionnels de santé libéraux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférents.

6.1.2 Association « Croix-Rouge Française », Madame Hélène HITTER, Président, pour l'organisation de l'Assemblée Générale.

Monsieur le Maire expose que Madame Hélène HITTER, Présidente de l'Association "Croix-Rouge Française - Unité locale d'Altkirch", souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le samedi 12 avril 2025, à l'occasion de l'organisation de l'Assemblée Générale.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, le 12 avril 2025 afin d'y organiser cette réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de location avec l'Association "Croix-Rouge Française - Unité locale d'Altkirch", pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation de l'Assemblée Générale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférents.

6.1.3 Association « Sundgau Pro », Monsieur Charles-Alban BAUMGARTNER, Président, pour l'organisation du Salon des Métiers.

Monsieur le Maire expose que Monsieur Charles-Alban BAUMGARTNER, Président de l'Association "Sundgo Pro", souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, les 12, 13, 14 et 15 juin 2025, à l'occasion de l'organisation du Salon des Métiers.

Monsieur le Maire propose de leur mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, les 12, 13, 14 et 15 juin 2025, afin d'y organiser ce Salon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de location avec l'Association "Sundgo Pro", pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation du Salon des Métiers.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférents.

6.1.4 Collège Lucien HERR, Monsieur Marc PLAWINSKI, Principal, pour l'organisation d'un spectacle de chorale du Collège.

Monsieur le Maire expose que Monsieur Marc PLAWINSKI, Principal du Collège Lucien HERR d'Altkirch, souhaite la mise à disposition de la salle de la Halle au Blé, le mercredi 18 juin 2025, à l'occasion d'un spectacle de la chorale du Collège.

Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de la Halle au Blé, le 18 juin 2025, afin d'y organiser ce spectacle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de location avec le Collège Lucien HERR d'Altkirch, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de la Halle au Blé, à l'occasion de l'organisation de ce spectacle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tout document y afférent.

6.2 Demande d'agrément de nouveaux permissionnaires de chasse – Lot de chasse n° 02.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Yves BANZET, domicilié 9 Rue des Fontaines – 68480 BOUXWILLER, adjudicataire du Lot n°2 de la chasse communale, sollicite la désignation de quatre nouveaux permissionnaires.

Pour mémoire, Monsieur BANZET était accompagné d'un permissionnaire, à savoir Madame Pia MÜLLER, mais celle-ci a fait savoir qu'elle démissionnait.

Monsieur Yves BANZET propose les candidatures suivantes :

Monsieur Hugues WILHELM,
Né le 16 mai 1965 à MULHOUSE
Domicilié 5 Rue du Vignoble
68640 MUESPACH-LE-HAUT

Monsieur Philippe DOLECZIK,
Né le 1er mai 1956 à MULHOUSE

Domicilié 8 Rue de Bâle
68480 BOUXWILLER

Monsieur Thomas Christian BOCK appelé KASTEN-GSCHWIND,
Né le 21 février 1968 à BREMEN (ALLEMAGNE)
Domicilié Bernstrasse 73
3267 SEEDORF (BERN – SUISSE)

Madame Susanna BOCK appelé KASTEN-GSCHWIND,
Née le 21 avril 1967 à BALE (SUISSE)
Domiciliée Bernstrasse 73
3267 SEEDORF (BERN – SUISSE)

en tant de permissionnaires de chasse.

VU les avis favorables de la Commission Communale Consultative de la Chasse par consultation écrite et par voie électronique,

VU l'article 13.1 du Cahier des Charges de la Chasse Communale du Haut-Rhin,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable à l'agrément de Messieurs Hugues WILHELM, Philippe DOLECZIK, Thomas Christian BOCK appelé KASTEN-GSCHWIND et Madame Susanna BOCK appelé KASTEN-GSCHWIND, en tant que permissionnaires du Lot de chasse n° 2,
- de l'autoriser à établir les documents d'agrément au nom des permissionnaires qui devront les présenter lors d'éventuels contrôles de police de la chasse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'agrément de Messieurs Hugues WILHELM, Philippe DOLECZIK, Thomas Christian BOCK appelé KASTEN-GSCHWIND et Madame Susanna BOCK appelé KASTEN-GSCHWIND, en tant que permissionnaires du Lot de chasse n° 2,

AUTORISE Monsieur le Maire à établir les documents d'agrément au nom des permissionnaires qui devront les présenter lors d'éventuels contrôles de police de la chasse.

POINT 8. COMMUNICATION.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal est programmée le Lundi 12 mai 2025 à 19h00 en Salle des Séances de la Mairie d'ALTKIRCH.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur Cyril PUCCIO, Directeur des Services Enfance et Parentalités – 68, qui remercie les membres de la Municipalité et notamment, Monsieur Emile-Jean WYBRECHT, Adjoint, pour la mise à disposition d'une bande cultivable de 14 m² pour le Service d'Accueil Educatif de Jour, situé 10 Avenue Clémenceau à Altkirch.

Cette action permettra aux enfants de travailler en permaculture et de concrétiser leur projet « Le Joyeux Jardin ».

Monsieur le Maire fait état d'un courrier émanant de Madame Rachida DATI, Ministre de la Culture, informant la Municipalité de la nomination de Madame Elsa VETTIER, en tant que Directrice du Centre Rhénan d'Art Contemporain, CRAC ALSACE.

Séance levée à 21 heure 07.

